



DESCRIPTION DU MÉTIER

- Prépare et conditionne les surfaces de toute construction, de même que leur revêtement, d'une ou de plusieurs couches de composés filmogènes;
- Réalise les travaux de revêtement de surface murale au moyen de papier tenture ou de tout autre matériau similaire;
- Réalise tout autre travail comportant la pose de renforts, de coins de fer et d'accessoires, ainsi que le remplissage des joints de planches murales.¹

Carrières Construction, édition 2019-2020, Direction des affaires publiques et des communications, Commission de la construction du Québec, en ligne : https://www.cq.org/-/media/Project/Ccq/Ccq-Website/PDF/Communications/Metiers/metiers_occupations.pdf (consulté le 4 novembre 2020).

CONDITION D'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT DE COMPÉTENCE

- Préalable scolaire catégorie 2 + carte ASP Construction

EMPLOI

- Âge moyen du peintre (2021) : 41,9 ans
- Âge moyen pour l'ensemble des métiers (2021) : 38,8 ans

	CÔTE-NORD	ENSEMBLE DU QUÉBEC
Jours bassin ouvert*	Ouvre fréquemment (+ de 24 fois/an)	S.O.
Moyenne des heures du métier	2018 : 1056 heures Projection 2022** : 1475 heures	2018 : 832 heures 2021 : 891 heures
Nombre de salariés dans la région (apprentis/compagnons)	45	Compagnons : 3611 Apprentis : 3032
Nombre supplémentaire de personnes pour combler l'offre et la demande dans les prochaines années (2019-2028)**	40	1156
Émissions de certificats de compétence en 2021 (diplômés/bassin)	0 diplômé 2 non diplômés	137 diplômés 356 non diplômés

* Référence de janvier 2021 à décembre 2021.

** Données provenant du Rapport de Raymond Chabot Grant Thornton, *Analyse prospective de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*, 2019.

FORMATION ACADÉMIQUE

	CÔTE-NORD	ENSEMBLE DU QUÉBEC
Taux d'inscriptions au DEP régional (moyenne 2020-2021)	0 inscription	211 inscriptions
Coordonnées	S.O.	
Estimation des besoins de diplômés	S.O.	400 diplômés

* Reconnaissance des acquis.

CONSTATS RÉGIONAUX

- L'industrie de la construction ainsi que le métier dans la région constituent des aspects à promouvoir auprès des jeunes et des personnes en réorientation de carrière.
- Selon les types travaux, ceux-ci peuvent être réglementés par la Commission de la construction du Québec ou non réglementés. Lorsque les travaux sont non réglementés, les données sur les heures travaillées n'apparaissent pas dans la fiche.
- La moyenne d'heures est affectée par une multitude de facteurs (ex. : rénovation domiciliaire, temps partiel volontaire, début de carrière en milieu d'année, taux de roulement, double certificat de compétence, etc.). À noter que plus de 70 % de la main-d'œuvre font plus de 1200 heures par année rapportées à la Commission de la construction du Québec.
- Peintre : un métier où les embauches passent majoritairement par les ouvertures de bassins, mais les candidats diplômés sont très recherchés. Les travaux de rénovation domiciliaire sont nombreux et ne sont pas comptabilisés dans nos statistiques.
- Côte-Nord : l'excès de la demande en main-d'œuvre est comblé par les travailleurs des autres régions.

COORDONNÉES DES REPRÉSENTANTS PATRONAUX DU MÉTIER

Association des maîtres peintres du Québec (AMPQ)
Mme Maria Lampasona, présidente
T. : 514 324-0968 | C. : info1@ampq.net

Association de la construction du Québec
Conseillers en relations du travail
T. : 1 866 939-2271 | C. : directionr@acq.org